



# LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

## DEMANDE DE CARTE DE RÉSIDENT PERMANENT

Envoyez les documents suivants avec votre demande. Cochez  la case si vous avez joint le document.

**Si vous n'incluez pas tous les documents requis, votre demande entière vous sera retournée et le traitement de votre demande sera retardé.**

Pièces d'identité		
<b>1</b>	<p>Votre carte RP actuelle si vous demandez le renouvellement ou le remplacement de votre carte endommagée</p>	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	<p><b>L'une des pièces d'identité principales suivantes :</b></p> <p>a) Une copie de votre passeport valide ou de votre titre de voyage valide <b>ou</b> b) Une copie du passeport ou du titre de voyage que vous déteniez lorsque vous êtes devenu résident permanent <b>ou</b> c) Une copie de votre certificat d'identité ou de votre titre de voyage délivré par le ministre des Affaires étrangères du Canada</p> <p><b>Si vous êtes dans l'impossibilité* d'obtenir l'un ou l'autre des documents ci-dessus, vous devez fournir :</b></p> <p>d) Une copie d'une pièce d'identité délivrée à l'étranger avant votre arrivée au Canada <b>ou</b> e) Une déclaration solennelle, signée par vous, dans laquelle vous attestez votre identité <b>et</b> une déclaration solennelle attestant votre identité et signée par : - une personne qui vous connaissait avant votre arrivée au Canada, telle qu'un membre de votre famille; <b>ou</b> - un représentant d'une organisation qui représente les ressortissants du pays dont vous avez la nationalité ou dans lequel vous résidiez habituellement</p> <p><small>* Les options d) et e) ne s'appliquent que dans des situations exceptionnelles.</small></p> <p><b>La copie du document que vous présentez doit montrer seulement le type et numéro de document, la date d'émission et d'expiration, votre nom, votre photo et votre date de naissance.</b></p>	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	<p><b>L'une des pièces d'identité complémentaires suivantes :</b></p> <p>a) Une copie de votre <i>Fiche relative au droit d'établissement</i> (IMM 1000), de votre <i>Confirmation de résidence permanente</i> (IMM 5292) ou de tout autre document de résidence permanente <b>ou</b> b) Une copie de votre permis de conduire provincial, de votre carte-photo d'identité ou de votre carte d'identité d'étudiant à l'université ou au collège (doit être valide) <b>ou</b> c) Une copie de votre plus récent Avis de cotisation d'impôt sur le revenu, délivré par l'Agence du revenu du Canada</p> <p><b>Nous vous recommandons de joindre une copie de votre <i>Fiche relative au droit d'établissement</i> (IMM 1000), de votre <i>Confirmation de résidence permanente</i> (IMM 5292) ou de tout autre document de résidence permanente.</b></p>	<input type="checkbox"/>

Demandeurs âgés de moins de 18 ans		
<b>1</b>	<p><b>Une copie :</b></p> <p>a) Du certificat de naissance du demandeur (indiquant le nom du demandeur, sa date de naissance, son lieu de naissance et les noms de ses parents ou parents adoptifs) <b>ou</b> b) Des documents juridiques prouvant la tutelle, si le demandeur a un tuteur légal</p>	<input type="checkbox"/>

Documents légaux relatifs au changement de nom		
<p><b>Si vous avez changé légalement votre nom, une copie certifiée conforme (voir les instructions sur les copies certifiées conformes, ci-dessous) :</b></p>		
<b>1</b>	<p>Du document légal relatif au changement de nom, de l'ordonnance de la cour, de l'ordonnance d'adoption, du certificat de mariage à votre nouveau nom délivré par les autorités civiles <b>ou</b> du jugement de divorce à votre nouveau nom</p> <p><small>Nota : Les certificats de mariage et de changement légal de nom délivrés par le gouvernement du Québec avant le 1er janvier 1994 ne sont pas acceptés. Vous devez présenter un document délivré le ou après le 1er janvier 1994 par les autorités civiles de la province de Québec.</small></p>	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	<p>De votre permis de conduire provincial, d'une pièce d'identité provinciale ou d'une carte d'assurance maladie provinciale affichant votre nouveau nom</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Nota :</b> Si vous avez changé légalement votre nom, vous <b>devez</b> joindre à votre demande une copie de votre <i>Fiche relative au droit d'établissement</i> (IMM 1000), de votre <i>Confirmation de résidence permanente</i> (IMM 5292) ou de tout autre document de résidence permanente.</p>		

<b>Si vous avez passé 1095 jours ou plus à l'étranger au cours des cinq dernières années</b> (voir l'Appendice A pour de plus amples renseignements)		
1	S'il y a lieu, une preuve de la citoyenneté canadienne de la personne que vous avez accompagnée à l'étranger et une preuve du lien qui vous unit	<input type="checkbox"/>
2	S'il y a lieu, une preuve que vous travailliez à plein temps pour une entreprise canadienne à l'étranger	<input type="checkbox"/>
3	Si vous accompagniez un résident permanent du Canada à l'emploi d'une entreprise canadienne à l'étranger, une preuve du lien qui vous unit à cette personne, une preuve d'emploi à plein temps et une preuve de son statut de résident permanent	<input type="checkbox"/>
4	S'il y a lieu, une copie de votre <i>Permis de retour pour résident permanent</i> (IMM 1228)	<input type="checkbox"/>

<b>Traduction des documents</b> Si certains des documents que vous présentez ne sont pas en anglais ou en français, vous devez fournir :		
1	Une copie <b>certifiée conforme</b> du document (voir les instructions sur les <b>copies certifiées conformes</b> , ci dessous)	<input type="checkbox"/>
2	La traduction anglaise ou française	<input type="checkbox"/>
3	Une déclaration du traducteur  Nota : La déclaration doit inclure le nom du traducteur, la langue de départ du document traduit et une déclaration signée par le traducteur attestant que la traduction est exacte.	<input type="checkbox"/>

<b>Photos</b> Deux photos, qui respectent toutes les exigences précisées dans le document <i>Directives pour les photos (Appendice B)</i> :		
1	Une photo sur le carré adhésif du formulaire <i>Renseignements supplémentaires</i> (IMM 5455)	<input type="checkbox"/>
2	Dans une petite enveloppe (sans agrafe ou trombone), la deuxième photo, signée par votre garant	<input type="checkbox"/>

<b>Formulaires</b>		
1	Votre <i>Demande d'une carte de résident permanent</i> (IMM 5444) dûment remplie et signée	<input type="checkbox"/>
2	Votre formulaire <i>Renseignements supplémentaires</i> (IMM 5455) dûment rempli, avec la photo jointe correctement, et votre signature à l'encre noire à l'intérieur de la boîte blanche	<input type="checkbox"/>
3	La <i>Copie 2</i> du Reçu du paiement (IMM 5401)	<input type="checkbox"/>
4	S'il y a lieu, le formulaire <i>Recours aux services d'un représentant</i> (IMM 5476)	<input type="checkbox"/>
5	La présente <i>Liste de contrôle de documents</i> (IMM 5574)	<input type="checkbox"/>

<b>Copies certifiées conformes</b> Vous devez envoyer une copie certifiée conforme de tout document légal relatif à votre changement de nom et de tout document qui n'est ni en anglais ni en français.		
<b>Les personnes suivantes peuvent certifier vos photocopies :</b>		
agent de police	directeur d'une institution financière	représentant désigné du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial
avocat	enseignant au primaire, au secondaire ou à l'université	représentant d'une ambassade, d'un consulat ou d'un haut commissariat et qui est habilité à certifier les documents délivrés par son pays
comptable de profession	ingénieur professionnel	secrétaire municipal
chiropraticien	juge de paix ou juge	travailleur social
commissaire à l'assermentation	maître de poste	vétérinaire
dentiste	médecin en titre	
député de l'assemblée législative d'une province	ministre du culte	
député fédéral	notaire	
directeur de funérailles	pharmacien	
<b>Cette personne doit comparer le document original à la photocopie et inscrire ce qui suit sur la photocopie :</b>		
- « Je certifie que la présente est une copie authentique du document original. »	- son nom	
- le nom du document original	- son poste ou son titre officiel	
- la date à laquelle elle a certifié le document	- sa signature	
<b>La personne qui certifie vos photocopies ne peut pas être un membre de votre famille.</b>		